

# Commune de Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2017

=====  
Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : dix.

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit février à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. DIDIER Guy, Mme GAUTHEROT Annick, M. MAGNIN Didier, M. MILLET Hervé,  
M. AURIERE André, Mme GUENOT Lucienne, Mme COSTILLE Brigitte, M. LAMIDIEU Lionel,  
M. GIRINAL Jean Marc,

Absent excusé: M. PAGET Olivier, M. HUMBERT Nicolas.

Madame Annick GAUTHEROT a été élue secrétaire.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, Maire.

### **1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 février 2017 :**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 28 février 2017, a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **2/ BUDGETS : présentation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2016 :**

Le Maire présente les budgets suivants :

**BUDGET GENERAL :**

- dépenses de fonctionnement : 200 503.14 €,
- recettes de fonctionnement : 200 503.14 €,
- dépenses d'investissement : 280 470.39 €,
- recettes d'investissement : 280 470.39 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal constate que le budget primitif 2017 est équilibré en recettes et en dépenses et décide de l'approuver.

### **3/ BUDGET EAU :**

- dépenses de fonctionnement : 32 252.00 €,
- recettes de fonctionnement : 32 252.00 €,
- dépenses d'investissement : 102 403.77 €,
- recettes d'investissement : 102 403.77 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal constate que le budget primitif eau 2017 est équilibré en recettes et en dépenses et décide de l'approuver.

### **4/ BUDGET ASSAINISSEMENT :**

- dépenses de fonctionnement : 35 575.06 €,
- recettes de fonctionnement : 35 575.06 €,
- dépenses d'investissement : 24 355.46 €,
- recettes d'investissement : 24 355.46 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal constate que le budget primitif assainissement 2017 est équilibré en recettes et en dépenses et décide de l'approuver.

#### **5/ Fixation des taux d'imposition pour l'année 2017**

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes locales qui se résument comme suit :

- taxe d'habitation : 3.81 %,
- taxe foncière bâti : 6.91 %,
- taxe foncière non bâti : 26.66 %,

et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

#### **6/ Fixation du prix de l'eau pour l'année 2017 :**

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas modifier le prix de l'eau consommée en 2017 facturée en 2018 : cette tarification se résume comme suit, à compter du 1er janvier 2017 :

- abonnement : 50 € par branchement,
- consommation : 1.20 € / m3,
- taxe de raccordement au réseau public d'eau potable : 1 000.00 € par branchement.

#### **7/ Fixation du prix de l'assainissement pour l'anne 2017 :**

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas modifier le prix de l'assainissement en 2017 facturé en 2018 : cette tarification se résume comme suit, à compter du 1er janvier 2017 :

- abonnement : 65 € par branchement,
- consommation : 1.20 € / m3,
- taxe de raccordement au réseau d'assainissement : 1 000.00 € par branchement.

#### **8/ Droit de préemption terrain 7 Rue de la Prairie :**

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas faire valoir de droit de préemption pour le terrain de 694 m2 sise 7 Rue de la Prairie à Buthiers.

#### **9/ Organisation du bureau de vote pour l'élection présidentielle :**

#### **10/ Choix d'un architecte pour le projet Grande rue :**

Le Maire sollicite une aide pour les divers appels d'offres, la sélection du maître d'oeuvre et la rédaction des divers documents relatifs au projet Grande Rue. Il présente une proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage du cabinet LHOMME NECTOUX pour un montant de 3 048.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, sollicite d'autres devis avant la prise de décision.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 25 avril 2017 à 20H00.**